

### Informations sur les modes de garde et préinscriptions à la crèche (à partir du 7<sup>e</sup> mois de grossesse)

Vous êtes parent d'un ou plusieurs jeunes enfants pour lesquels vous recherchez un mode de garde soit en établissement d'accueil du jeune enfant (crèche), soit auprès d'une assistante maternelle ?

Afin de vous aider à définir votre besoin de garde, plusieurs permanences ont lieu à la Mairie Annexe située au :  
22, rue Ampère (à côté de la station Total aux Marronniers)  
Tél. 04 78 23 57 03

5 dates sont proposées chaque année.  
Retrouvez-les sur [www.fontaines-sur-saone.fr](http://www.fontaines-sur-saone.fr)

Lors de ces permanences, les parents sont reçus par : les directrices des multi accueils, la responsable RAM ou la responsable de secteur PMI, le directeur des services aux habitants de la Mairie de Fontaines-sur-Saône. Ces professionnels de la petite enfance répondront à vos questions. Vous pourrez y effectuer la pré-inscription de votre enfant dans l'un des établissements de garde de la commune.

Pour votre demande de garde, veuillez noter que :

- Les préinscriptions sont valables pour les deux établissements de garde (EAJE) de la commune.
- L'ensemble des demandes sont étudiées ultérieurement lors d'une commission d'attribution des places en crèche. L'ordre de passage aux permanences du pôle centralisateur ne rentre pas en compte dans l'octroi des places. Les réponses sont données uniquement par courrier.
- Pour les gardes régulières, aucune inscription n'est faite directement dans les EAJE (crèches). Votre demande de place doit être obligatoirement enregistrée à l'occasion de votre venue à la permanence. Elle doit préciser votre besoin en nombre de jours et plages horaires.
- Cette même demande ne peut être faite qu'au démarrage du 7<sup>e</sup> mois de grossesse.
- Les parents en congé parental ou les enfants nouvellement arrivés sur la commune doivent se faire connaître dans le trimestre précédent leur besoin de place en crèche
- Pour vous inscrire, vous devez amener votre feuille d'imposition, n° de sécurité sociale et d'allocataire CAF, justificatif de domicile ou de travail dans la commune (avec un planning des jours de travail et amplitudes horaires). La présence d'au moins un parent est obligatoire, aucune représentation n'est possible.

### PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Un service ouvert à tous proposé dans les Maisons de la Métropole et à domicile.



#### Pendant votre grossesse

La PMI vous aide à préparer l'arrivée de votre bébé.

##### Avec la sage-femme

- Consultations médicales
- Entretien prénatal précoce
- Préparation à la naissance et à la parentalité
- Préparation à l'allaitement

##### Avec l'infirmière / puéricultrice / auxiliaire de puériculture

Accompagnement et conseils autour de l'arrivée du bébé : organisations, allaitement maternel ou biberon, sommeil, information sur les modes de garde.

#### De la naissance à 6 ans

La PMI vous accompagne auprès de votre enfant.

##### Avec l'infirmière / puéricultrice / auxiliaire de puériculture

- Permanences pesées et conseils de puériculture une matinée par semaine
- Accompagnement à la parentalité et suivi

##### Avec la sage-femme

- Suivi et consultation post-natale pour la mère

##### Avec le médecin

- Suivi des nourrissons et des enfants jusqu'à 6 ans
- Soutien et accompagnement des familles (enfant porteur de handicap ou maladie chronique)

Maison de la Métropole : 54, rue Gambetta  
Tél. 04 78 22 29 16 - Courriel : [mdr.neuville@grandlyon.com](mailto:mdr.neuville@grandlyon.com)  
Consultations médicales sur rdv une fois par semaine au Centre et tous les 15 jours aux Marronniers. RDV de consultations : 04 72 27 40 20/ 41 80

#### Dans les écoles

- La PMI réalise des bilans de santé en petite section maternelle

#### Après des assistantes maternelles

- La PMI instruit les demandes d'agrément et suit les pratiques professionnelles



# PETITE ENFANCE

# LES STRUCTURES PETITE ENFANCE

Avec deux crèches, un relais d'assistantes maternelles et un lieu d'accueil enfants-parents, le territoire de Fontaines-sur-Saône offre aux jeunes et futurs parents des solutions adaptées à chaque situation. Les trois équipements multi-accueil sont gérés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public dont le titulaire est la société Léo Lagrange Petite Enfance AURA Nord. Notre volonté est de répondre à toutes les demandes grâce à la complémentarité des solutions proposées. Nous portons une grande attention à la connaissance des besoins familiaux et à leur évolution dans le temps afin d'anticiper les capacités d'accueil à venir.

**Laurence BONHOMME**

Maire adjointe chargée de la petite enfance

## QUAI DES PARENTS

La commune et les structures petite enfance de la ville proposent aux jeunes parents de venir librement participer à un **rendez-vous convivial** avec leurs tout-petits (0-4 ans).

Dans ce Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), vous pourrez partager un bon moment avec vos enfants, rencontrer d'autres familles, partager une activité, une lecture, un café !



- Deux vendredis par mois de 9 h à 12 h au Relais des Assistantes Maternelles, 22 rue Ampère.
- Prochaines dates sur [www.fontaines-sur-saone.fr](http://www.fontaines-sur-saone.fr)

## RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES « MATIN COULEUR » (RAM)

Le Relais se situe au 22 rue Ampère. Il est agréé pour 22 personnes. Le Relais est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges. Il s'adresse aux familles, aux enfants, et aux assistantes maternelles de la commune.



### Pour les parents

Informations pour préparer au mieux la garde de leur enfant, aide à la recherche et aux formalités d'embauche d'une assistante maternelle agréée.

### Pour les enfants et leurs assistantes maternelles

Temps collectifs pour renforcer l'éveil et la socialisation des tout-petits à travers des activités ludiques. Pour les assistantes maternelles, c'est l'occasion d'échanger entre professionnelles sur les pratiques et les expériences de chacune.

## JOURS D'OUVERTURE

- Le **lundi** de 9 h à 12 h (temps collectif) de 13 h 45 à 16 h 15 (accueil du public)
- Le **mardi** de 9 h à 12 h (temps collectif)
- Le **jeudi** de 9 h à 12 h (temps collectif) de 15 h 30 à 19 h (accueil du public)

Animatrice relais : Régine BUFFET  
RAM - 22, rue Ampère - Tél./Fax : 04 78 23 01 37

## ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (CRÈCHES)

La « Claire Fontaine » et les « Marronniers » sont des multi accueil de 22 places et 26 places qui accueillent les enfants de 3 mois à 4 ans. Ils sont agréés par les services de la PMI avec qui ils travaillent en étroite collaboration. Des activités adaptées aux différents âges sont proposées : comptines, chants, danse, pâte à modeler, pâte à sel, peinture, jeux d'éveil, psychomotricité, jeux d'eau, jeux d'extérieur...

La configuration des locaux, l'aménagement des espaces et le projet éducatif des établissements permettent de déterminer 3 sections distinctes d'accueil :

- Une section bébé
- Une section moyen
- Une section grand



### Accueil proposé

- Garde régulière (via un contrat établi avec les familles)
- Garde occasionnelle (temps d'accueil de 20 h / semaine maximum)
- Accueil d'urgence (réservé aux familles confrontées à des difficultés ponctuelles)



- Du lundi au jeudi de 7 h 30 à 18 h 30
- Le vendredi de 7 h 30 à 18 h

Crèche des Marronniers - Directrice : Marion RENDU  
18, rue Ampère - Tél. 04 78 23 15 01

Crèche de Claire Fontaine - Directrice : Fatima Touati  
3 et 4, quai Jean-Baptiste Simon - Tél. 04 78 22 15 83

Pour inscrire votre enfant dans l'une des crèches de la commune, référez-vous exclusivement au pôle centralisateur de la demande de garde (infos au verso).